

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Observation, analyse et perspectives

*Colloque international de Budapest
(Hongrie, 20-24 septembre 2004)*



Numéro 12

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
AIDELF**

Les migrations internationales au Congo : problèmes d'observation

Naasson LOUTETE DANGUI

Centre National de la Statistique et des Études Économiques - CNSEE - Brazzaville/Congo.

Benoît LIBALI

Expert National en Stratégies de Population et Développement au Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Bureau de Brazzaville/Congo.

Introduction

Les migrations s'inscrivent d'une manière générale dans le champ beaucoup plus vaste des déplacements des individus. Elles posent en général plus de problèmes d'observations que les autres phénomènes démographiques. Rémy Clairin, écrit à ce propos qu'« il n'est exagéré d'affirmer que la migration est (...) le plus complexe et le plus mal connu des phénomènes démographiques (...) ». (p.267).

Les difficultés d'observation des mouvements migratoires sont liées non seulement à la diversité de leur morphologie, mais également à leur répétitivité et leur déroulement continu dans le temps, à leur sensibilité et à la forte variabilité de leur intensité, ainsi qu'à la difficulté de leur appliquer un modèle plausible. Ces caractéristiques des mouvements migratoires, rendent difficile l'adoption d'un consensus en ce qui concerne la méthodologie, la typologie, voire la définition du phénomène.

C'est ainsi qu'au Congo comme ailleurs, l'observation des migrations, notamment les migrations internationales et plus particulièrement intra-africaines se trouve confrontée à d'énormes problèmes liés d'une part à une diversité des modes d'enregistrement des données, à la sous-exploitation de ces données quand elles existent et aux nombreuses restrictions d'accès liées soit au défaut d'archivage, soit à des mesures de protection politico-sécuritaire.

D'autre part la multiplicité des points d'entrée ou de sortie et leur perméabilité, favorise le développement des courants clandestins, qui sont encore plus difficiles à mesurer. La République du Congo par exemple, située en plein cœur de l'Afrique Centrale avec une superficie de 342 000 km², partage plusieurs frontières terrestres et fluviales avec cinq pays : le Cameroun, le Gabon, l'Angola (par l'enclave du Cabinda), la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine. Ces frontières ne correspondent souvent, ni à des limites naturelles, ni à des limites de peuplement.

Ainsi, à l'heure actuelle les seules tentatives d'analyses sérieuses des mouvements migratoires ont été faites à partir des données issues des recensements de la population.

Dans une perspective méthodologique, la présente communication essaie d'abord de dresser un inventaire critique des sources disponibles sur la mesure des migrations internationales au Congo. Ensuite, l'accent est mis sur la valorisation des données obtenues à partir des fiches de navette. Enfin, il est proposé une esquisse d'amélioration du dispositif de collecte des données.

1. Examen critique des sources disponibles

Les migrations internationales au Congo sont nombreuses, diversifiées, insaisissables et pratiquement incontrôlables. Pour leur mesure directe ou indirecte, plusieurs sources disponibles ont été inventoriées.

1.1 Mesure directe des migrations internationales

Il s'agit de l'enregistrement aux frontières des déplacements effectués par les individus par voies terrestres, aériennes, maritimes et fluviales.

1.1.1 Enregistrement des déplacements aux frontières terrestres

Le contrôle des déplacements internationaux par voies terrestres à partir des districts frontaliers est effectué par les agents des services de migrations de la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST).

Deux supports sont utilisés à cet effet : le laissez-passer pour les sorties, la fiche d'intervention et d'engagement pour les entrées.

- **Le laissez-passer**

Il est exigé à chaque personne effectuant un déplacement à l'extérieur du pays d'avoir un laissez-passer délivré au chef lieu du district par un officier de police. L'obtention de ce document est subordonnée au versement de la somme de cinq mille francs CFA.

MINISTRE DE LA SECURITE
ET DE LA POLICE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
AU NIARI

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'IMMIGRATION ET EMIGRATION

N°/MSP/DGST/DDST-N/SDIE

LAISSEZ - PASSER

Nom(s) :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Profession :

Pièce d'identité délivrée le 22 Sep 2004

Domicile :

Se rendant à :

Motif de voyage :

Durée :

NB : Le présent document est valable pour un (1) voyage aller et retour.

Délivré à :

Le laissez-passer comporte un certain nombre de variables pouvant permettre une appréhension des flux migratoires internationaux et leurs caractéristiques ; il s'agit des variables suivantes : date et lieu de naissance ; profession ; domicile ; lieu de destination ; motif du voyage et durée de séjour. Cependant la variable sexe, capitale pour l'analyse selon le genre, n'est pas explicitement saisie.

- **La fiche d'intervention et d'engagement**

La fiche d'intervention et d'engagement est un document qui est rempli pour la responsabilité sur la prise en charge d'une personne étrangère s'installant sur le territoire

congolais dans les villages des districts frontaliers. Comme le laissez-passer, cette fiche comporte aussi certaines variables pouvant permettre une appréhension des flux migratoires internationaux, notamment : date et lieu de naissance ; nationalité ; lieu d'origine et de destination ; motif et durée de séjour. L'obtention de cette fiche est subordonnée au versement de la somme de dix mille francs CFA.

MINISTRE DE LA SECURITE,
ET DE LA POLICE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

DIRECTION GENERALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

DIRECTION REGIONALE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
AU NIARI

FICHE D'INTERVENTION ET D'ENGAGEMENT

Noms et Prénoms :

Date et Lieu de Naissance :

Profession : Employeur :

Noms et Prénoms de la personne pour laquelle on prend l'engagement :

Date et Lieu de Naissance :

Nationalité :

Origine :

Fils de et de

Destination :

Motif du séjour :

Durée de séjour :

NOTA : Je m'engage à prendre toute responsabilité sur la personne prise en charge et à répondre à toute poursuite judiciaire.

Fait à le 2002

Signature du Tuteur Le Directeur Régional de la Surveillance du Territoire au Niari

Malheureusement, si le laissez-passer porte un numéro d'enregistrement, la fiche d'intervention et d'engagement en est dépourvu. Ce qui pousse à émettre un doute quant à la qualité de la tenue et de l'archivage de ces supports. Par ailleurs, aucune des variables contenues aussi bien dans le laissez-passer que dans la fiche d'intervention et d'engagement ne fait l'objet d'exploitation à des fins de contrôle des mouvements migratoires internationaux par les agents de la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST) qui a pourtant installé des postes de contrôle des déplacements internationaux dans plusieurs villages des districts frontaliers.

1.1.2 Enregistrement des déplacements aux frontières aériennes

Les activités concernant l'enregistrement des déplacements internationaux par voies aériennes sont centrées sur les deux principaux aéroports internationaux : Brazzaville (capitale politique) et Pointe-Noire (capitale économique). L'enregistrement des déplacements y pose moins de problèmes, car chaque passager est tenu de remplir une carte d'embarquement/débarquement. Mais on observe l'utilisation de plusieurs sortes de cartes d'embarquement/débarquement. À titre d'illustration, trois modèles ci-après présentés sont indifféremment utilisés :

Carte 1 : Cette carte comporte huit variables et une partie réservée à l'administration. Aucune mention n'est faite sur l'adresse dans le pays de destination, le motif et la durée du

voyage. Et on peut se demander quelles sont les informations qui doivent être portées à la partie réservée à l'administration.

Carte 2 : La différence avec la première carte porte sur l'adresse dans le pays de débarquement et le motif de voyage.

Carte 3 : La troisième carte d'embarquement/débarquement comprend deux volets :

- le premier volet comporte toutes les variables contenues dans la carte 1, à l'exception de l'adresse à l'étranger, du lieu de provenance et du lieu de destination ;
- le deuxième volet qui est destiné au département du tourisme comprend les variables ci-après : la date, l'indication sur l'arrivée ou le départ, la durée de séjour, le motif du voyage, la nationalité, la résidence actuelle.

Les informations obtenues à partir de ces cartes sont potentiellement très intéressantes pour la saisie des mouvements migratoires, mais les données élaborées par l'ANAC et publiées dans l'annuaire statistique par le Centre National de la Statistique et des Études Économiques (CNSEE), trop agrégées, ne portent que sur le nombre de voyageurs au départ et à l'arrivée (tableau X.1.1.3 : Trafic aérien ci-dessous).

Annuaire statistique du Congo-1997-2001

111

Tableau X.1.1.3 : Trafic aérien

	Unité	1998	1999	2000
Trafic total à l'aéroport de Brazzaville				
Nombre de vols à l'arrivée	avion	6228	8289	8046
Nombre de vols au départ	avion	6232	8303	8039
Nombre de passagers à l'arrivée	10 ³ de pas	123	146	175
Nombre de passagers au départ	10 ³ de pas	137	156	159
Fret embarqué	tonne	10352	61857	435
Fret débarqué	tonne	197	324	51532
Trafic commercial international à l'aéroport de Brazzaville				
Nombre de vols à l'arrivée	avion	1634	915	1637
Nombre de vols au départ	avion	1636	901	1628
Nombre de passagers à l'arrivée	10 ³ de pas	29	11	33
Nombre de passagers au départ	10 ³ de pas	30	17	45
Fret embarqué	tonne	2946	3091	367
Fret débarqué	tonne	164	153	5098
Trafic total des autres aérodromes				
Nombre de vols à l'arrivée	avion			2003
Nombre de vols au départ	avion			2003
Nombre de passagers à l'arrivée	10 ³ de pas			31
Nombre de passagers au départ	10 ³ de pas			36
Fret embarqué	tonne			39
Fret débarqué	tonne			202

Source : ANAC.

Carte 1

OACI / ICAO
CARTE INTERNATIONALE
D'EMBARQUEMENT / DEBARQUEMENT
INTERNATIONAL EMBARKATION / DISEMBARKATION CARD

(En caractères d'imprimerie) (Please print)

1. **M. / Mr** } **Nom / Surname**
Mme / Mrs }
Me / Miss }
Nom de jeune fille / Maiden name
Prénoms / Given names

2. **Date de naissance**
(Quantième) Day (Mois) Month (Année) Year

3. **Lieu de naissance**
Place of birth

4. **Nationalité**
Nationality

5. **Numéro du passeport**
Passport number

6. **Profession**
Occupation

7. **Domicile**
Permanent address

8. **POUR LES PASSAGERS À L'ARRIVÉE ET AU DÉPART :**
For arriving and leaving passengers
 - **Aéroport d'embarquement**
Airport of embarkation
 - **Aéroport de débarquement**
Airport of disembarkation

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION / FOR OFFICIAL USE ONLY

IVOIRE H. S. RK 3041 A

carte 2

CARTE
D'EMBARQUEMENT / DEBARQUEMENT
EMBARKATION / DISEMBARKATION CARD

NOM en lettres d'imprimerie in block capital
NOM DE JEUNE FILLE (pour les dames)
MAIDEN NAME

PRÉNOMS

DATE DE NAISSANCE :
DATE OF BIRTH (Quantième) Day (Mois) Month (Année) Year

LIEU DE NAISSANCE :
PLACE OF BIRTH

NATIONALITÉ :
NATIONALITY

PROFESSION :
OCCUPATION

DOMICILE LÉGAL :
PERMANENT ADDRESS

AÉROPORT D'EMBARQUEMENT :
PORT OF EMBARKATION

AÉROPORT DE DÉBARQUEMENT :
PORT OF DISEMBARKATION

ADRESSE DANS LE PAYS DE DÉBARQUEMENT :
ADDRESS IN COUNTRY OF DISEMBARKATION

PASSEPORT (Diplomatique service, ordinaire) ou document tenant lieu-
Passport (Diplomatic only, service) or identity document in lieu thereof.

N° **DÉLIVRÉ** **LE**
ISSUED AT

VISA (le cas échéant) n° **DÉLIVRÉ LE**
ISSUED AT

DURÉE DE VALIDITÉ
PERIOD OF VALIDITY

Signature du Passager
Signature of passenger

MOTIF DU VOYAGE
Reason of travelling

GH 7122

Carte 3

CARTE INTERNATIONALE
D'EMBARQUEMENT/DEBARQUEMENT
INTERNATIONAL EMBARKATION / DISEMBARKATION CARD

En caractères d'imprimerie (Please print)

- Nom
Surname
- Prénoms
Given names
- Nom de jeune fille
Maiden name
- Date de naissance
Date of birth (Day Month Year)
- Lieu de naissance
Place of birth
- Nationalité
Nationality
- Profession
Occupation
- Adresse à l'étranger
Permanent address
- Adresse dans le pays
Address in the country
- Venant de
Coming from
- Allant à
Going to
- Passeport n°
Passport number
- Émis par
Place of issue
- Délivré le
Issued on

Visa n°

Par
By

Délivré le
ISSUED ON

DURÉE DE VALIDITÉ

DÉPARTEMENT DU TOURISME
DEPARTMENT OF TOURISM

- Date/Date
Arrivée/Arrival **Départ/Departure**
- Durée du séjour
How long the stay **Dans le pays pour les arrivées**
At the country for arriving passengers
 À l'étranger pour les départs
Abroad for departing passengers
- Motif du voyage/Purpose of travelling
 1° Affaires/Affaires 3° Résident/Resident
 2° Vacances-Tourisme 4° Conférence/Conference
 5° Famille/Family
- Nationalité
Nationality
- Pays de résidence habituel
Country of permanent residence
- Nombre de personnes autres que vous voyageant sur votre passeport
After you how many people travelling on your passport ?

1.1.3 Enregistrement des déplacements aux frontières maritimes

Le trafic maritime n'est assuré qu'à partir d'un seul point : le port autonome de Pointe-Noire, malgré une façade maritime qui s'étend sur 170 kilomètres environ. Les données disponibles sur ce trafic ne concernent que les marchandises embarquées et débarquées ; aucune indication n'est donnée sur le mouvement des passagers.

1.1.4 Enregistrement des déplacements aux frontières fluviales

L'enregistrement des déplacements internationaux par voies fluviales est fait à partir du port principal de Brazzaville et des ports secondaires du fleuve Congo et de ses affluents. Le support utilisé pour l'enregistrement des passagers est le « laissez-passer ». Outre le nom, l'adresse et le numéro de la pièce d'identité (carte, passeport, permis de conduire, etc.), le « laissez-passer » comporte un certain nombre de variables permettant une appréhension des flux migratoires et leurs caractéristiques ; il s'agit des variables suivantes : date et lieu de naissance ; lieu de destination ; motif de voyage et durée de séjour.

MINISTRE DE L'INTERIEUR
DE LA SECURITE
D'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

DIRECTION SUPERIEURE DE LA
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

DIRECTION DE L'EMIGRATION

N° 36125

22 OCT. 2003

Laissez-Passer

Le Directeur de l'Emigration
Autorise (M, Mme, Mlle) :

Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Profession : Employeur
Etat matrimonial :
Nom de l'époux (se) :
Adresse :
CNI, PSP, PC n° : du :
Délivré à :
Lieu de destination :
Motif du voyage :
Durée de séjour :
Adresse du séjour :
Lieu d'Embarquement :

MISAT/DGST/DE

22 OCT. 2003

A

Nom :
Prénoms :
Nationalité :
Profession :
Adresse :
Lieu de destination :
Lieu d'Embarquement :

N.B. Souche à retirer
à l'Embarquement

REPUBLIQUE DU CONGO
Ministère de l'Emigration

Malheureusement, là encore, les statistiques publiées par la Direction Générale des voies navigables, ports et transports fluviaux sont agrégées et ne concernent que le nombre de voyageurs embarqués et débarqués (Tableau X.1.3.1 : Trafic général au port de Brazzaville).

Annuaire statistique du Congo-1997-2001

114

X.1.3- Transport fluvial**Tableau X.1.3.1 : Trafic général au port de Brazzaville**

	Unité	1999	2000	2001*
Nombre de voyageurs :	voyageur			
- embarqués		12638	38840	75627
- débarqués		35088	159931	138148
Marchandises débarquées	tonne	99968	72000	53000
dont :				
- Haut fleuve	
- Cuvette	
- Sangha et Ngoko	
- Oubangui	
- Pool		64835
Marchandises embarquées	tonne	5720	6000	1000
dont :				
- Haut fleuve	
- Cuvette	
- Sangha et Ngoko	
- Oubangui	
- Pool		5684

Source : ATC- Direction générales des voies navigables, ports et transports fluviaux.
* données des 9 premiers mois

1.2 Mesure indirecte des migrations internationales

La seule source qui a permis jusqu'à ce jour la mesure indirecte des migrations internationales au Congo, est le recensement général de la population et de l'habitat. Toutefois, les trois recensements généraux de la population et de l'habitat déjà réalisés au Congo (1974, 1984 et 1996), n'ont abordé que la question de l'immigration.

Par définition, l'immigrant international y est considéré comme toute personne née à l'étranger et résidant au Congo à la date du recensement. Il s'agit des migrants durée de vie.

Lors de chaque recensement, trois questions ont été posées couramment pour une appréhension plus ou moins précise de l'intensité des flux sur l'immigration. Ces questions portaient sur :

- la nationalité ;
- le lieu de naissance
- le lieu de résidence antérieure (ou le lieu de résidence à une date fixe)

Question sur la nationalité

La question sur la nationalité visait à dénombrer les stocks d'individus par nationalité ; c'est-à-dire « les migrants durée de vie », mais n'a pas permis de saisir l'ampleur du niveau de migrations en provenance des autres pays.

Par ailleurs, le manque d'informations sur les naturalisations et le mouvement naturel par nationalité a entraîné sûrement des sous-estimations de l'ampleur des migrations par nationalité.

Question relative à la résidence antérieure

Cette question a permis de caractériser la dernière migration dans le temps et dans l'espace, car si la résidence antérieure est située à l'étranger, alors la dernière migration est une immigration internationale. Par ailleurs, la question sur la période d'installation dans la résidence actuelle a permis d'obtenir des indications sur la durée d'installation des étrangers dans le pays.

Ici, on a pu approcher l'importance des migrations internationales à partir du nombre de dernières migrations internationales correspondant à une durée de séjour inférieure par exemple à une année. Toutefois, à partir de la question sur la période d'installation, les immigrations des individus décédés ou expatrié avant la date du recensement ainsi que celles multiples effectuées par un même individu au cours de la période inter-censitaire, à l'exception de la dernière n'ont pas été comptées.

Question sur le lieu de résidence antérieure à une date fixe dans le passé

Les réponses à cette question ont permis d'identifier l'immigrant international puisqu'il a été présent dans le pays à la date du recensement et résidait à l'étranger à la date fixée dans le passé.

Comparaison lieu de résidence antérieure/résidence actuelle/lieu de naissance

Cette comparaison peut souffrir de diverses confusions possibles, soit entre le lieu de résidence antérieure et le lieu de naissance pour les personnes qui y ont résidé pendant très longtemps, ou bien encore entre le lieu de naissance et le lieu de résidence de la mère au moment de l'accouchement.

1.3 Mesure des migrations forcées : le contrôle des réfugiés

Les mouvements de rébellion et les guerres civiles qui ensanglantent certaines parties de l'Afrique ont favorisé l'arrivée massive, plus ou moins contrôlée, de réfugiés au Congo. Afin de permettre un suivi de leur nombre et une meilleure connaissance de leurs caractéristiques, un formulaire d'enregistrement a été initié par le Haut Commissariat aux Réfugiés au Congo (HCR). Ce formulaire comporte les variables suivantes : numéro de la carte d'enregistrement (numéro de la carte de ration de la famille réfugiée) ; numéro du lieu de résidence (quartier ou bloc) ; année d'arrivée et pays d'origine ; composition familiale (nom, sexe, date de naissance et lien de parenté par rapport au chef de ménage de chaque membre de la famille, ainsi que le niveau d'éducation, l'occupation dans le pays d'origine et la vulnérabilité de l'état physique ou mental.

Si toutes ces informations sont intéressantes pour le suivi et la prise en charge des réfugiés, elles posent cependant au moins deux problèmes majeurs. Le premier problème porte sur la couverture du nombre de réfugiés car il est vraisemblable que certains réfugiés refusent, pour des raisons politiques et/ou sécuritaires, de se faire enregistrer par l'UNHCR ? Le second problème concerne l'accès limité à ces informations à des fins d'études statistiques et/ou démographiques, à cause de leur caractère sensible.

Cette présentation des différentes sources de données montre qu'il est difficile d'appréhender les migrations internationales au Congo.

2. Valorisation des données des fiches de navette : cas du laissez-passer

Au-delà des problèmes d'observation, les informations collectées à partir des sources directes sur les migrations internationales soulèvent d'autres types de questions relatives à leur utilisation (Remy Clairin, 1988). En effet, ces données de routine sont généralement collectées à des fins de contrôle et/ou de surveillance du territoire et non pas dans une visée d'observation statistique. L'exploitation scientifique, rigoureuse et systématique des supports utilisés à cet effet, pourrait être aussi rendue malaisée à cause des défauts liés à leur archivage. Et pourtant, même dans leur état actuel de conception, lorsque ces supports sont bien administrés et bien archivés, ils peuvent faire l'objet d'une valorisation plus large.

2.1 Types de résultats possibles à partir des informations collectées au moyen du Laissez-passer

À partir de la structure actuelle du laissez-passer, il est possible d'établir les typologies ci-après des migrations internationales :

- Migrations selon les caractéristiques de durée : Migrations temporaires, définitives...
- Migrations selon les caractéristiques des lieux de départ et de destination.
- Migrations selon les caractéristiques du migrant : sexe, âge, origine ethnique et sociale ; niveau d'instruction et qualification professionnelle ; activité professionnelle, changements de statut (matrimonial, etc.).
- Migrations selon les raisons de la migration.

2.1.1 Migrations selon les caractéristiques de durée

Sur la base de la variable de durée de séjour, il est possible d'étudier et d'établir une typologie des migrations selon les caractéristiques de durée. On peut ainsi mesurer l'ampleur des migrations temporaires, et celle des migrations définitives. Selon Rémy Clairin, « une migration est (...) généralement considérée comme définitive quand rien ne laisse penser qu'elle serait temporaire... une catégorie intéressante de migration définitive est constituée par les retours au village après la vie active » (p. 269).

Par analogie, l'étude des migrations internationales selon les caractéristiques de durée pourrait s'intéresser aux immigrants ayant l'intention de passer le reste de leur vie dans le pays natal. Toutefois, pour rendre cette analyse plus plausible, il convient d'associer la variable de durée de séjour à d'autres caractéristiques (lieux de départ et de destination).

2.1.2 Migrations selon les caractéristiques de lieux de départ et de destination

Associée au lieu de naissance, cette catégorisation permet de distinguer et d'étudier un certain type de migrations, à savoir :

- Migrations intra et intercontinentales ;
- Migrations de retour.

2.1.3 Migrations selon les caractéristiques du migrant

Les principales caractéristiques considérées sont :

- âge déterminé à partir de la date de naissance ;
- état matrimonial ;
- profession,
- employeur.

En effet, l'analyse des migrations selon les caractéristiques du migrant, permet d'élaborer différentes structures de la population migrante. Ainsi l'âge, en tant que variable démographique par excellence, pourrait être associé à d'autres variables pour déterminer la structure par âges des migrants en termes (migrants jeunes, migrants adultes valides ou en âges actifs, migrants âgés en fin d'activité, etc.).

L'état matrimonial détermine la nature des attentes et rôles sociaux spécifiques, auxquels le migrant est astreint et qui influencent ses intentions et comportement migratoires. Les données collectées à partir du Laissez-passer permettent de décrire la structure des migrants en fonction de cette importante modalité socio-démographique, qui du reste contribue à déterminer également le comportement sexuel des individus. Les individus migrants pourraient ainsi être classés d'une part en migrants mariés, quelle que la définition associée à la

déclaration (mariés selon la coutume, à l'état civil ou selon la loi religieuse, etc.) et d'autre part, en migrants non mariés (célibataires, divorcés et veufs).

La profession permet de décrire les qualifications professionnelles des migrants. Cette variable donne ainsi l'occasion d'étudier les ressources humaines que recèlent les migrants. Cela pourrait ouvrir une piste pour la saisie de l'ampleur de la circulation des cerveaux. Cette analyse pourrait également être complétée par l'étude de la structure des migrants en fonction de l'activité exercée, à partir de la catégorie « Employeur » collectée sur le Laissez-passer. Car en général, les caractéristiques socioprofessionnelles renforcent les motifs évoqués par le migrant pour justifier son séjour dans le pays de destination.

2.2.4 Migrations selon les raisons (ou motifs)

La variable indiquant les motifs de séjour permet d'étudier les raisons qui sont à la base de la migration. Bien sûr, les motifs de séjour peuvent se rapporter à la fois aux lieux de départ et de destination, en fonction des caractéristiques de ceux-ci. Ils se rapportent également aux caractéristiques propres du migrant. Surtout, ces motifs peuvent révéler des facteurs répulsifs ou attractifs, au lieu de départ comme à celui de destination : facteurs naturels (présence ou absence de catastrophes naturelles : inondations, sécheresse, épuisement des sols ; terre naturellement fertile, présence de certaines richesses, etc.), politiques (expulsions, degré de liberté d'expression, conflits, guerres, etc.), socio-économique (possibilités d'emploi, caractéristiques du marché commercial, regroupement familial, etc.).

Il apparaît ainsi que le laissez-passer utilisé aux points de passage terrestres et fluviaux au Congo, même dans sa structure actuelle, représente une source de données relativement riche pour l'observation et l'analyse des mouvements migratoires. Toutefois, il mérite d'être revu pour être adapté et intégré au dispositif global de collecte, d'analyse et de mise à disposition des données continues sur les migrations internationales au Congo.

3. Esquisse d'amélioration du dispositif de collecte des données sur les migrations internationales

Les lacunes relevées au niveau des différentes sources des données routinières sur les migrations internationales (diversité des supports, manque de rigueur dans le remplissage des fiches, défauts d'archivage, sous-exploitation, difficulté d'accès aux informations collectées, manque de contrôle, etc.), inspirent les améliorations ci-après :

- harmoniser les supports d'enregistrement des informations sur les individus en déplacement, utilisés aux différents points de sortie et d'entrée : terrestres, aériens, fluviaux et maritimes ;
- adapter la collecte, l'analyse et la mise à disposition des données aux frontières aux besoins d'informations statistiques, tout en tenant compte des prescriptions de la politique du pays en matière des migrations internationales. Pour ce faire, il serait souhaitable de compléter les fiches actuelles par un volet statistique destiné aux besoins de la statistique et portant sur des variables spécifiques permettant la saisie des flux migratoires internationaux ;
- Rendre systématique et rigoureux le recueil des informations (remplissage des supports, tenue et mise à jour des registres) sur les migrations internationales à tous les points d'entrée et de sortie du pays et établir une périodicité pour le rassemblement de ces informations en vue de leur exploitation, analyse et mise à disposition des utilisateurs ;
- Mettre en place des mécanismes appropriés pour l'archivage des données collectées et faciliter l'accès à ces données en vue de leur valorisation plus large ;

- Rendre systématiques l'exploitation, l'analyse et la mise à disposition des données collectées à partir des support disponibles, afin de susciter l'intérêt du public et des autorités sur les informations relatives aux migrations internationales.

La mise en œuvre effective de ces propositions d'amélioration, nécessite des mesures d'accompagnement spécifiques, notamment celles relatives au renforcement des capacités techniques et institutionnelles des structures ayant la charge de la gestion directe, routinière et continue des mouvements migratoires internationaux : la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST), l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), la Direction Générale du Port Autonome de Brazzaville et Ports Secondaires (DG/PABS), la Direction Générale du Port Autonome de Pointe-Noire (DG/PAPN).

Il est souhaitable, dans cette optique, de procéder à :

- l'affectation du personnel qualifié en matière statistique dans ces structures ;
- l'organisation des campagnes de recyclage et de sensibilisation sur l'importance et l'impact socio-économique et culturel des mouvements migratoires internationaux au Congo ;
- la dotation de ces structures en équipement approprié de travail (ordinateurs, logiciels de saisie et de traitement des données, etc.) ;
- l'institution des partenariats avec les structures ayant des compétences dans le domaine de la collecte, de l'analyse et mise à disposition des données statistiques sur les phénomènes migratoires, notamment le Centre National de la Statistique et des Études Économiques (CNSEE).

Quant aux données issues des recensements généraux de la population et de l'habitat, il convient de les compléter au moyen des enquêtes spécifiques, qui traiteraient non seulement de l'immigration mais aussi de l'émigration internationale.

Enfin, s'agissant des migrations forcées portant sur les réfugiés, il est souhaitable que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), en accord avec le gouvernement, mette en place un système d'actualisation continue de l'effectif des réfugiés.

Conclusion

Au terme de la présente communication, il est utile de souligner que les données qui rentrent dans la catégorie des informations recueillies aux frontières contribuent largement à la connaissance et à la mesure scientifique des flux et des échanges de population entre le Congo et l'extérieur ; malheureusement, comme celles-ci demeurent en général soumises à un régime strict et confidentiel, leur exploitation à des fins statistiques et démographiques reste par conséquent difficile. Cet état de chose rend toute investigation quasiment impossible.

De ce qui précède, il est important, voire nécessaire que les autorités congolaises en charge de la gestion des informations routinières en matière des migrations internationales, pensent à la mise en place d'un système cohérent de collecte, d'analyse et de mise à disposition des données sur les migrations internationales. Le fonctionnement d'une chaîne statistique viable serait une des conditions utiles à la réussite d'une action en faveur de l'appréhension des flux migratoires internationaux, différente de l'empirisme et de l'improvisation. Car faute d'informations précises, les pouvoirs publics ne peuvent orienter avec efficacité leurs décisions et leurs interventions dans le domaine des migrations internationales.

BIBLIOGRAPHIE

Rémy CLAIRIN, 1988, « La Collecte des données sur les migrations », In *De l'Homme au Chiffre*, CEPED-UIESP-IFORD, Coll. Les Etudes du CEPED, n°1, Paris, pp267-279).

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE (AIDELF), 1988, *Les migrations Internationales : Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques (Séminaire de Calabre : 8-10 septembre 1986)*, 513 p.